

Grains fourragers

députés, je me permettrai de citer un paragraphe assez simple, que l'on retrouve dans les Débats du 7 octobre 1966. Voici: La Commission pouvait...

... pratiquer directement les opérations de mise en marché des céréales de provende sur l'autorisation du gouverneur en conseil.

Et à l'article 5 du bill, on pouvait lire ce qui suit:

Objets, pouvoirs et fonctions.

L'Office a pour objet d'assurer

a) la disponibilité de provendes pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;

b) la disponibilité, en vue de l'emmagasinage de provendes dans l'Est du Canada, d'un espace suffisant pour répondre aux besoins des éleveurs d'animaux de ferme;

c) une stabilité raisonnable du prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique; et

d) une péréquation équitable des prix des provendes dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique.

A l'article 6, on pouvait lire:

Pour atteindre ses objets, l'Office peut

a) faire (i) des paiements relatifs aux frais d'emmagasinage des provendes dans l'Est du Canada...

Je me demande si le gouverneur en conseil a été mal conseillé, ou si les commissaires ont simplement manqué d'audace. S'il s'agit d'un manque d'audace, mon Dieu, il n'y a qu'une chose à faire.

A mon avis, il s'agirait simplement de corriger la situation en changeant de commissaires. Par contre, s'il s'agit d'un manque de renseignements, on devrait regarder un peu à droite et à gauche et contacter les personnes qui sont en mesure de nous donner des renseignements. Parmi ces personnes-là, il importe, à mon avis, que l'on prenne connaissance des recommandations formulées par l'UPA et les meuneries du Québec. Je fais allusion à un mémoire plutôt ancien, qui remonte à 1971. Je dis cela, monsieur le président, pour signaler que nous détenons les rapports, les recommandations d'il y a plusieurs années. Il est vraiment regrettable que le ministre se laisse tirer l'oreille, que le gouvernement actuel attende je ne sais quoi avant d'agir. Maintenant, je me réfère à ce mémoire. A la page 3, par exemple, on peut lire, et je cite:

1. Importance des céréales provenant de l'extérieur du Québec dans le développement de l'agriculture du Québec.

Le Québec produit environ 85 p. 100 de ses besoins de porcs; 85 p. 100 de ses besoins de volailles; enfin, 60 p. 100 de ses besoins d'œufs. On estime que ces productions sont largement dépendantes de nos importations de céréales de l'Ouest et du maïs américain. Au cours des dernières années, le Québec a importé annuellement plus d'un million de tonnes de céréales de l'Ouest (45,000,000 de boisseaux) et environ 300,000 tonnes de maïs américain. Ces approvisionnements ont une grande importance pour le Québec, car ils représentent 45 p. 100 des besoins de grains de provende pour l'alimentation du bétail. Ajoutez à cela les effets indirects de ces productions sur l'économie du Québec et vous aurez une image plus complète de l'importance de ces importations. Par exemple, les industries de fabrication des moulées et des viandes à elles seules apportent une contribution de plus de \$100,000,000 à l'économie du Québec.

Monsieur le président, on retrouve les mêmes idées dans le mémoire d'un bout à l'autre. Je fais grâce à la Chambre de la lecture des autres paragraphes pour lire, par exemple, à la page 4, ce qui est écrit au paragraphe 3:

Importance de rétablir des conditions de marché pour la vente des céréales qui se rapprochent de celles qui prévalent pour la vente des viandes.

La mise en place d'organismes de mise en marché tant à l'échelle provinciale que fédérale visent, entre autres choses, à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de produits agricoles. Cet équilibre entre l'offre et la demande ne peut être réalisé sans un contrôle de la production de plusieurs denrées...

... Il serait illusoire, par exemple, qu'au moment où l'on essaie de contourner la production de porcs au Québec, afin de stabili-

[M. Godin.]

ser le volume de production, qu'au même moment, d'autres organismes de mise en marché aient des pouvoirs qui leur permettent d'exercer un contrôle sur le mouvement et les prix des céréales. Il est bien évident que si l'on assure, tout en la coordonnant, la mobilité de la viande de porc, il faudra en même temps éviter d'établir des contraintes sur le mouvement des céréales.

Bref, il faudra de toute évidence que si le marché des viandes est en concurrence à l'intérieur du Canada, le marché des céréales le soit.

Monsieur le président, je le rappelle, ce mémoire date de 1971. Il s'agit de recommandations préparées par les intéressés, des gens qui s'y connaissent dans le métier et, jusqu'à date, pour remédier à la situation, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a tout simplement promis d'annoncer une politique prochainement. Même si j'ai hâte de connaître cette politique, je crois qu'il convient de signaler qu'elle arrive un peu tard. Enfin, depuis 1962, le gouvernement a été assez fort et avait assez d'experts pour le conseiller.

Or, je me demande pourquoi avoir attendu la faillite ou encore la disparition du tiers des cultivateurs? A tout événement, avec tous les cultivateurs qui sont encore en place, j'attends avec impatience quelque chose de concret, et j'invite le ministre à passer à l'action le plus tôt possible.

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot ou deux à cette heure tardive. Le présent débat se présente à un moment tout à fait différent de celui des années précédentes. Nous avons beaucoup de grains et les prix sont bas. La possibilité d'établir une politique équitable en matière de grains fourragers quant à l'établissement du prix et à la manutention des grains fourragers dans l'Est a provoqué un flot de paroles sur les meilleures méthodes de régler la situation.

Quelle que soit la solution à ce problème difficile, il serait sage, je pense, de maintenir une attitude raisonnable et de comprendre que la quantité de grains en cause par rapport à la production totale des grains de l'Ouest n'est pas très importante, afin d'éviter toute politique préjudiciable au système de commercialisation actuel ou susceptible de la métamorphoser. Cela ne veut pas dire que des changements ne devraient pas être apportés si les circonstances le justifient, mais étant donné le coût élevé des céréales fourragères pour les éleveurs de l'Est, mis en lumière par les mesures du gouvernement des États-Unis et du Canada en vue de restreindre les exportations de moulées à teneur protéique, la véritable solution doit être remise jusqu'à ce que les récoltes américaines soient ramassées. On prévoit des récoltes beaucoup plus importantes, mais elles devront l'être encore davantage, et je parle des récoltes américaines et canadiennes, si l'on veut pouvoir répondre à la demande.

● (0040)

On prévoit qu'au cours des prochaines semaines, les prix des fruits et des légumes frais augmenteront encore davantage aux États-Unis, et qu'il y aura pénurie de fruits, d'huiles végétales, de shortening, de bœuf, de porc et de poulet. Le blocage des prix de la nourriture aux États-Unis pourrait bien avoir, à la longue, des effets désastreux, car il décourage les agriculteurs qui voudraient produire davantage. Alors qu'il comparaisait devant un comité de la Chambre des représentants qui enquêtait sur la hausse des prix des denrées alimentaires aux États-Unis, un témoin à qui l'on demandait à qui, selon lui, ces prix élevés profitaient a répondu: «Ils profitent à l'agriculteur, mais